

# Motions

**Motion 1 - *Le SNPP renouvelle son adhésion à la FMF***

**Motion 2 - *Nombre de BIPP sur l'année*** : 3 BIPP seront édités cette année.

**Motion 3 - *Loi de 90 et projet de santé mentale*** : Retrait du projet de réforme de la Loi de 90 et respect intangible de l'éthique du psychiatre et du secret professionnel.

**Motion 4 - *Acte unique et revalorisation du CNPsy*** : Exigence d'une revalorisation substantielle de l'acte de consultation psychiatrique, maintien de l'acte unique et retour à l'accès direct spécifique.